

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du Jeudi 24 mai 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	21	26
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-quatre mai**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULIAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Patrice CHARLEBOIS, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM Marie GARON, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Marie-Victor PAIGERAC, ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Fred DERNE, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Raphael BORDELAIS.

Absents : MM Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph BRAY, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

Date de la convocation
18/05/2018

Date d'affichage
18/05/2018

Objet de la Délibération

**ADMINISTRATION
GENERALE**

Prise en charge de sinistres occasionnés à des tiers lors de la fête de Fond Lahaye 2017

Président de Séance :
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

**PRISE EN CHARGE DE SINISTRES OCCASIONNES A DES TIERS
LORS DE LA FÊTE DE FOND LAHAYE du 16 avril 2017**



Le Conseil municipal ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les déclarations de sinistres de Messieurs Gérard GELLIS et Henri BELLORD relatifs aux dommages causés à leurs matériels, le 16 avril 2018, par les services municipaux en charge de l'organisation de la fête de Fond Lahaye ;
- Vu l'avis favorable de la commission Finances du jeudi 05 avril 2018 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 15 mai 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant, après instruction du dossier, que ces sinistres relèvent de la responsabilité civile de la ville de Schœlcher,

- Considérant que le montant des dégâts subis est inférieur à celui de la franchise, de deux mille euros (2000€) prévue dans la police d'assurance de la ville,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- **Le remboursement aux intéressés de la valeur arrêtée des dommages occasionnés au matériel, lors de l'organisation de la manifestation du 16 avril 2017, est directement pris en charge par la ville comme suit :**
 - **Monsieur Gérard GELLIS, pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (399,99€) ;**
 - **Monsieur Henri BELLORD, pour un montant de cinq cents euros (500,00€) ;**
 - **Les dépenses sont imputées à l'article n°678-020-67 du budget de la ville ;**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 14 SEP 2018
Le Maire,

